



SRU INAR 105 / n° 12

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704636-20240516-2024-291-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

ARRETE DE DELEGATION

Le Maire de la Ville de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-32.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction d'Officier d'Etat Civil à M/Mme TOCHET Nicolas, Conseiller(ère) Municipal(e)

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services

ARRETE

ARTICLE 1

M/Mme TOCHET Nicolas, Conseiller(ère) Municipal(e) reçoit délégation pour exercer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le/les mariage(s) prévu(s) les:

- samedi 25 mai 2024
- samedi 29 juin 2024

ARTICLE 2

Madame la Directrice Générale des Services Municipaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera exécutoire dès les formalités de transmission au contrôle de légalité et de publicité accomplies.

Fait à METZ, le 16 mai 2024.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Président de l'Eurométropole de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement